

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID : 064-256404278-20250206-CS25013004-DE



# Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Basque & Seignanx

## Bilan de la concertation

## SOMMAIRE

PREAMBULE .....	1
<b>1. Les objectifs et les modalités de la concertation prévus par le Syndicat mixte.....</b>	<b>3</b>
1.1. Les actions d’information et de communication auprès du public : .....	4
1.1.1. Mise à disposition d’un dossier papier explicatif du projet et des études complété à chaque grande étape du projet de SCoT :.....	4
1.1.2. Mise en ligne du dossier explicatif du projet et des études au fur et à mesure de l’avancée du projet : .....	4
1.1.3. Animation du site internet : .....	5
1.1.4. Informations auprès des médias (presse, bulletin municipal) : .....	6
1.1.5. Edition et distribution d’un dépliant à destination du grand public : .....	6
1.2. Les actions de participation du public : .....	7
1.2.1. Les réunions publiques : .....	7
1.2.2. La mise à disposition de différents outils de contribution : .....	11
➤ Le registre de concertation destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée.....	11
➤ La boîte électronique « contact@scot-pbs.fr ».....	11
➤ L’espace contributions du site internet « www.scot-pbs.fr ».....	12
1.2.3. Des séminaires thématiques ouverts à tous les acteurs locaux :.....	12
1.2.4. Rencontres avec les Conseils de Développement : .....	16
<b>2. Synthèse de la concertation : teneur des débats et des contributions.....</b>	<b>17</b>
2.1. Les contributions et les observations formulées par le public, les acteurs du territoire et la société civiles.....	17
2.1.1. Synthèse des contributions et observations formulées sur les registres, par courriel ou par le site internet : .....	17
2.1.2. Synthèse des contributions et observations formulées lors des réunions publiques de mai à juin 2024 :.....	18
2.1.3. Synthèse des contributions et observations formulées lors des réunions publiques octobre 2024 :.....	19
2.2. Synthèse des contributions et observations formulées lors de réunions complémentaires destinés aux acteurs impliqués dans l’aménagement du territoire : .....	20
2.2.1. Deux réunions avec les associations : .....	20
2.2.2. Une réunion avec les acteurs public et privés :.....	21

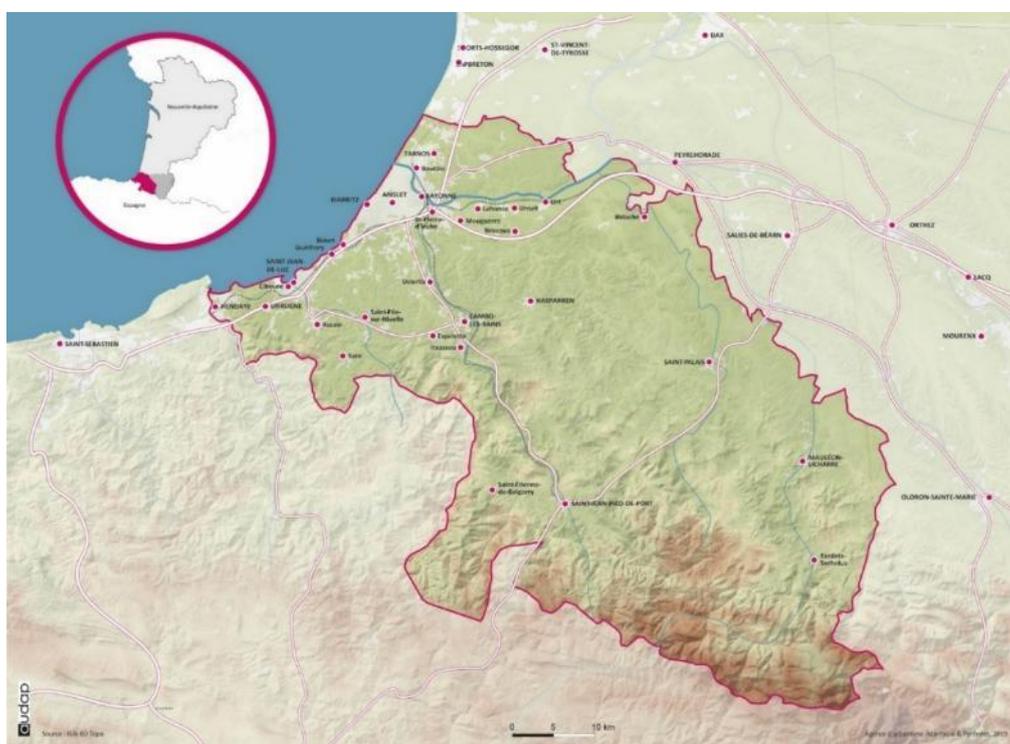
## PREAMBULE

### Le contexte de l'élaboration

La création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a emporté extension du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et nécessité l'élaboration d'un SCoT sur l'ensemble du Pays Basque et du Seignanx (en application de l'article L 143-12 du code de l'urbanisme).

Le périmètre du SCoT Pays Basque et Seignanx compte, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 166 communes sur deux intercommunalités : la Communauté d'Agglomération Pays Basque (158 communes), fruit de la fusion de 10 EPCI et la Communauté de Communes du Seignanx (8 communes).

Ces intercommunalités ont transféré la compétence d'élaboration, de suivi et de gestion des SCoT au Syndicat (existant depuis 1999).



Jusqu'ici, seuls le Labourd et le Seignanx étaient couverts par des SCoT applicables :

- Le SCoT Sud Pays Basque, approuvé en 2005, concerne les 12 communes de l'actuel pôle Sud Pays Basque ;
- Le SCoT de l'Agglomération de Bayonne et du Sud des Landes, approuvé en 2014, concerne les 48 communes qui composent la Communauté de Communes du Seignanx et une partie de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (pôles Côte Basque Adour, Nive-Adour, Errobi, Pays de Bidache et Pays de Hasparren).

En l'absence de SCoT, les 106 communes de Basse Navarre et de Soule sont limitées dans leurs choix d'aménagement et doivent donc solliciter des dérogations préfectorales.

Le territoire se caractérise par :

- Un potentiel environnemental et agricole considérable ;

- Un fonctionnement autour de quelques pôles structurants – Bayonne et le réseau des villes littorales, Saint Jean Pied de Port, Saint Palais et Mauléon- dont l’influence dépasse le seul périmètre du Pays Basque et du Seignanx ;
- Un territoire attractif, du fait d’un cadre de vie de grande qualité et d’une dynamique économique favorable ;
- L’identité caractéristique des villes et des villages du Pays Basque et du Seignanx, un ancrage culturel qui transpose et transcende bien des sujets.

C’est dans ce nouveau contexte institutionnel que le Syndicat Mixte a décidé de prescrire l’élaboration du SCoT Pays Basque et Seignanx, le 13 décembre 2018, afin de doter le territoire d’un même document d’aménagement.

Notons enfin que cette élaboration a été marquée par un contexte national particulier avec les périodes de pandémie (2020-2021) et de confinement qui ont fortement perturbé les missions du Syndicat et en particulier les actions de concertation en lien direct avec le public.

### La gouvernance

Le Syndicat est constitué

- d’un organe délibérant : le Conseil Syndical composé de 66 élus titulaires représentant l’ensemble du territoire, constitué de manière à ce que chacune des anciennes intercommunalités du territoire soit représentée.

Le conseil syndical :

- Décide des propositions soumises par le bureau syndical en termes d’orientations, de programmes de travail, de contenu du SCoT et d’avis ;
  - Vote le budget et les actes de procédure ;
  - Désigne les représentants du Syndicat mixte dans les instances ou pour les démarches auxquelles il est associé.
- D’un Bureau composé de 25 membres, dont un Président et 7 vice-Présidents.

### Les objectifs et la stratégie déployée

Cette élaboration de SCoT doit répondre aux objectifs suivants :

- Contribuer à l’élaboration d’une vision commune du développement et de l’aménagement de notre territoire, en intégrant les impératifs d’un territoire en transitions ;
- Transcrire le cadre stratégique partagé ;
- Aborder de manière transversale l’ensemble des thématiques qui impactent l’aménagement du territoire ;
- Garantir que l’aménagement et le développement jouent un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique et l’adaptation à ce changement ;
- Garantir la fonction intégratrice et stratégique du SCoT, qui devient le document de référence pour les PLU(i) ;
- Intégrer le document d’aménagement artisanal et commercial (DAAC), qui permet de déterminer les implantations préférentielles de l’équipement commercial ;
- Garantir la déclinaison locale de la loi Littoral et de la loi Montagne ;
- Rendre lisible les interdépendances entre les différents dispositifs règlementaires ;
- Faciliter la réalisation de PLU infracommunautaires, au sein de la Communauté d’Agglomération Pays Basque.

## 1. Les objectifs et les modalités de la concertation prévus par le Syndicat mixte

Par délibération du Conseil syndical du 18 décembre 2018, le Syndicat Mixte du SCoT Pays Basque et Seignanx a prescrit l'élaboration du SCoT et a fixé les modalités de la concertation, permettant l'accès à l'information sur le projet tout au long de la procédure.

Les modalités de la concertation définies par la délibération de prescription étaient les suivantes :

- **Mise à disposition du dossier explicatif du projet et des études**, au fur et à mesure de leur préparation, ainsi que du ou des éventuels porter à connaissance de l'État, pour permettre au public de s'informer du déroulement de la procédure et de prendre connaissance des orientations étudiées à travers les principales décisions prises par le Conseil Syndical, ainsi que des étapes d'avancement validées en Bureau syndical. Le dossier sera actualisé et consultable, jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT, au siège du Syndicat mixte du SCOT du Pays Basque et du Seignanx, ainsi que sur le site internet du Syndicat : [www.scot-pbs.fr](http://www.scot-pbs.fr)
- **Mise à disposition d'un registre de concertation**, au siège du Syndicat mixte du SCOT du Pays Basque et du Seignanx, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet du syndicat mixte. Ce registre sera destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée, jusqu'à l'arrêt du projet de schéma de cohérence territorial ;
- **Organisation de réunions publiques**. Celles-ci seront annoncées par voie de presse, dans un journal diffusé dans les départements compris dans le périmètre du Syndicat Mixte, avant la délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territorial. Les réunions publiques seront réparties en deux sessions :
  - au minimum 2 réunions publiques au moment du diagnostic ;
  - au minimum 2 réunions publiques avant l'arrêt du projet de SCOT.Les comptes-rendus de ces réunions seront publiés sur le site internet du Syndicat Mixte du SCOT du Pays Basque et du Seignanx.
- **Publications d'articles dans la presse et/ou dans les bulletins d'information** des collectivités membres, ainsi que sur le site internet du Syndicat ;
- **Possibilité d'écrire**, par courriers ou courriels, à Monsieur le Président du Syndicat Mixte.

Le public a pu faire part de ses observations et de ses remarques :

- **Sur les registres d'observations mis à disposition :**
  - Au siège du Syndicat Mixte ;
  - Au siège de la Communauté de Communes du Seignanx ;
  - Au siège des 10 pôles territoriaux de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.
- Par voie postale au siège du Syndicat mixte du SCoT : 19 avenue Jean Molinié à Bayonne, depuis le 03/10/2024 au 64 avenue Duvergier de Hauranne à Bayonne ;
- Par voie électronique à [contact@scot-pbs.fr](mailto:contact@scot-pbs.fr) ;
- Par des réunions publiques ;
- Via la page « Contribution » du site internet du Syndicat Mixte du SCoT : <https://www.scot-pbs.fr/contribuer-a-lelaboration-du-scot-pays-basque-seignanx/>

### 1.1. Les actions d'information et de communication auprès du public :

Tout au long de l'élaboration du projet, les objectifs et les modalités de la concertation prévus par le Syndicat Mixte ont été mis en place. Dans certains cas, les élus ont décidé d'aller au-delà des éléments indiqués dans sa délibération de prescription.

#### 1.1.1. Mise à disposition d'un dossier papier explicatif du projet et des études complété à chaque grande étape du projet de SCoT :

Ce dossier de concertation contient les documents qui ont jalonné les différentes étapes du projet. Il était à la disposition du public au siège du Syndicat Mixte du SCoT, mais également aux sièges des intercommunalités membres et dans les différents pôles territoriaux de la CAPB, soit **au total 12 sites de consultations**.

Il se compose au final :

- Des études menées sur le territoire et pilotées par le Syndicat (Panorama de l'offre commerciale, Portrait en mouvement, analyse des dynamiques d'occupation des sols,...) ;
- Du projet d'aménagement stratégique (PAS) ;
- De la note d'enjeux de l'État ;
- Du porter à connaissance de l'État ;
- Des synthèses de séminaire ;
- Des délibérations prises dans le cadre l'élaboration du SCoT ;
- Des contributions.



Exemples d'éléments constitutifs du dossier de concertation

#### 1.1.2. Mise en ligne du dossier explicatif du projet et des études au fur et à mesure de l'avancée du projet :

Le site internet du Syndicat Mixte est un élément essentiel de la communication auprès des différents publics. Pour faciliter l'accès aux documents, il est doté d'un onglet spécifique à l'élaboration du projet de SCoT : <https://www.scot-pbs.fr/>



Page d'accueil du site internet scot-pbs.fr

Dans cet onglet, le public peut, là aussi, retrouver et télécharger les différents documents qui sont venus alimenter et compléter le projet de SCoT dont notamment :

- Les diverses délibérations ayant trait à l'élaboration du SCoT ;
- La note d'enjeux de l'État ;
- Le porter à connaissance de l'État ;
- Les éléments de réflexions et de diagnostic (études, synthèse d'ateliers de travail en séminaires, interviews...);
- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;

ainsi que les éléments ayant trait à la concertation auprès de grand public et des partenaires : dates, interviews, supports de réunions publiques, contributions en ligne...

### 1.1.3. Animation du site internet :

Le site dédié au SCoT a été repris en 2017. Il est facilement consultable via les moteurs de recherche. Plusieurs acteurs institutionnels ont également intégré des liens vers celui-ci et des articles (Nouvelle-Aquitaine, intercommunalités, communes).

Le site se constitue de différents onglets permettant d'accéder aux SCoT en vigueur et aux documents en cours d'élaboration, etc... Les visiteurs peuvent ainsi consulter des documents formels (délibérations, etc...), des études, des interviews ou des vidéos informatives.

Un onglet spécifique sur le fonctionnement du Syndicat permet de connaître (et reconnaître par l'intégration d'un trombinoscope) les élus et l'équipe technique en charge de l'élaboration.

Une rubrique « actualités » permet d'animer le site.



**1.1.4. Informations auprès des médias (presse, bulletin municipal) :**

Les grandes étapes du projet ont fait l'objet de communiqués de presse et/ou de conférences de presse.

Les répercussions des communiqués sont peu nombreuses :

- Les petites affiches, le 08/12/2021
- Enbata, le 17/10/2022
- Semaine du Pays Basque, du 27/01 au 02/02 2023
- Enbata, le 20/10/2023- Tribune libre
- Enbata, le 29/03/2024
- Mediabask, le 09/05/2024
- Sud-Ouest, le 19/05/2024
- Mediabask, le 24/09/2024
- Côte Sud FM INFOS, le 26/09/2024



Les petites affiches  
8/12/2021



Semaine du Pays Basque  
27/01 au 02/02 2023



Enbata 29/03/2024



Bulletin municipal d'Ossès  
2024

**1.1.5. Edition et distribution d'un dépliant à destination du grand public :**



Extrait du dépliant

Le document du SCOT reste peu connu du grand public, il est donc nécessaire de mettre à disposition des éléments explicatifs de base afin de montrer la portée quotidienne des éléments qu'il traite.

Le Syndicat a publié un fascicule de 12 pages à destination, notamment, des citoyens et l'a distribué dans les principales institutions, mais également à chaque déplacement de l'équipe technique sur le territoire.

## 1.2. Les actions de participation du public :

### 1.2.1. Les réunions publiques :

- Un public informé de la tenue des réunions par site internet, affichage, voie de presse, publication.

Un onglet et des publications spécifiques ont été créés sur le site internet du Syndicat Mixte :



Certaines communes se sont fait le relai de l'information sur leurs sites internet ou par un affichage en Mairie (exemple ci-dessous).



Un communiqué de presse a été envoyé aux divers organes de presse à chaque nouvelle période de réunions publiques, ainsi qu'aux 2 intercommunalités membres et aux 166 communes du périmètre.

Des articles de presse et sur les réseaux sociaux ont relayé l'information des réunions publiques (par exemple) :

- o Mediabask, le 09/05/2024 :



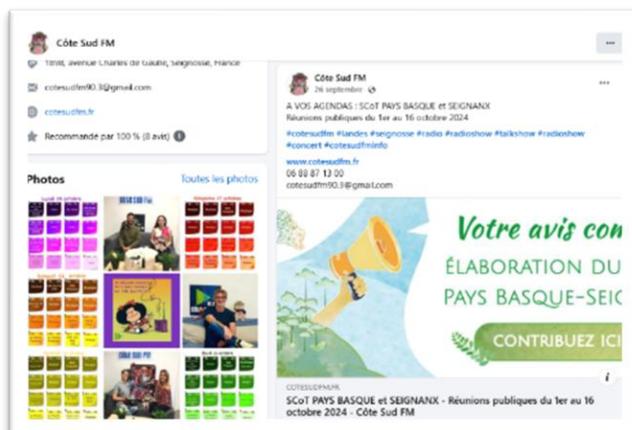
- o Sud-Ouest, le 19/05/2024 :



- o Mediabask, le 24/09/2024 :



- o Côte Sud FM INFOS, le 26/09/2024 :

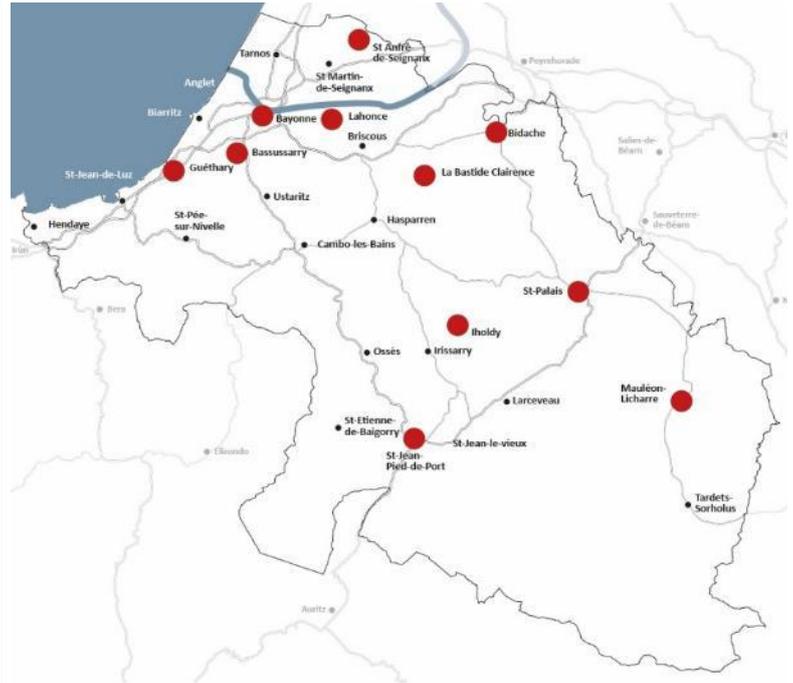


- Organisation des réunions publiques :

Au regard de l'avancée du projet, il a été décidé de réaliser deux séries de réunions publiques.

**Une première série de 11 réunions s'est déroulée du 14 mai au 18 juin 2024**, en soirée, afin de présenter à un public varié (citoyens actifs ou retraités, élus, acteurs du territoire) des éléments de diagnostic et le Projet d'Aménagement Stratégique stabilisés au grand public. Ces 11 réunions se sont réparties sur l'ensemble du territoire du SCoT (10 sur la Communauté d'agglomération Pays Basque et 1 dans la Communauté de communes du Seignanx), territoire étendu regroupant 166 communes sur deux intercommunalités.

Réunions publiques du 14/05/24 au 18/06/24		
Date	Lieu	Nombre de participants
14/05/2024	Iholdy	16
15/05/2024	Mauléon-Licharre	18
22/05/2024	Bayonne	15
24/05/2024	Saint-Palais	19
28/05/2024	Guéthary	23
29/05/2024	Saint-Jean-Pied-de-Port	22
30/05/2024	Lahonce	26
31/05/2024	Bassussarry	29
05/06/2024	La Bastide-Clairence	20
07/06/2024	Bidache	8
18/06/2024	Saint-André-de-Seignanx	37



Iholdy, le 14/05/24



Mauléon, le 15/05/24



Bayonne, le 22/05/24



St-Palais, le 24/05/24



Guéthary, le 28/05/24



St Jean-Pied-de-Port, le 29/05/24



Lahonce, le 30/05/24



Bassussarry, le 31/05/24



La Bastide-Clairence, le 05/06/24



Bidache, le 07/06/24

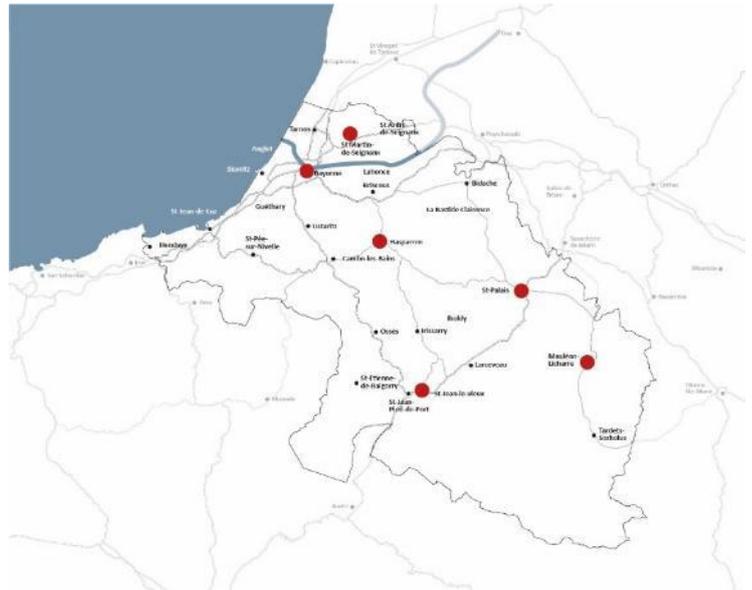
St-André-de-Seignanx,  
le 18/06/24

Les réunions ont été organisées de manière à laisser une grande part aux échanges avec la salle. Plusieurs élus de Bureau ont été mobilisés sur chaque site pour présenter le projet et répondre aux questions. Cette organisation a été particulièrement appréciée des participants qui se sont sentis légitimes à interpeller les animateurs et à interroger le projet (Cf. partie 2 : synthèse de la concertation).



**Une seconde série de 6 réunions (5 sur la Communauté d'agglomération Pays Basque et 1 dans la Communauté de communes du Seignanx) a été réalisée du 1<sup>er</sup> octobre au 16 octobre 2024.** Elle a permis de présenter le Document d'Orientation et d'Objectifs à la population sous un format identique à la première série de réunions. Fort de cette expérience, le Bureau du Syndicat a décidé de localiser les réunions publiques au regard des territoire des futurs PLUi du territoire afin de gagner en efficacité. Les participants à la première série ont été invités à participer de nouveau et la communication de la tenue des réunions a été effectuée par les mêmes canaux que pour la première série de réunions.

Réunions publiques du 01/10/24 au 16/10/24		
Date	Lieu	Nombre de participants
01/10/2024	Hasparren	23
04/10/2024	Saint-Palais	20
08/10/2024	Saint-Jean-le-Vieux	14
10/10/2024	Saint-Martin-de-Seignanx	19
11/10/2024	Bayonne	13
16/10/2024	Mauléon-Licharre	11



Hasparren, le 01/10/24



St-Palais, le 04/10/24



St-Jean-le-Vieux, le 08/10/24



St-Martin de Seignanx, le 10/10/24



Bayonne, le 11/10/24



Mauléon, le 16/10/24

### 1.2.2. La mise à disposition de différents outils de contribution :

Le syndicat a mis à disposition du public et de la société civile plusieurs outils d'expression.

- **Le registre de concertation destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée**

Un registre de la concertation a été mis à disposition au siège du Syndicat, permettant au public de venir consulter les éléments du projet et de faire des remarques par écrit, directement dans le registre.

- **La boîte électronique « [contact@scot-pbs.fr](mailto:contact@scot-pbs.fr) »**

Concernant les contributions reçues par courriel, on comptabilise 2 contributions reçues par ce canal.

➤ **L'espace contributions du site internet « [www.scot-pbs.fr](http://www.scot-pbs.fr) »**



S'agissant des contributions sur le site internet du Syndicat, elles ont été mises en ligne au fur et à mesure sur la page dédiée. On en dénombre 18 au total.

Les contributions reçues par voie électronique (courriels et site internet) ont été imprimées et rajoutées au registre papier.

**1.2.3. Des séminaires thématiques ouverts à tous les acteurs locaux :**

Plusieurs séminaires ont été organisés tout au long de l'élaboration du SCoT Pays Basque et Seignanx. Les invitations ont été plus particulièrement destinées aux acteurs institutionnels, économiques, associatifs et de la société civile. Le répertoire du Syndicat fort de nombreux contacts a été mobilisé (environ 400). Des restitutions, synthèses, interviews, vidéos ont été réalisés pour rendre compte de ces événements et diffusés soit directement aux participants soit par le biais du site internet.

Après des temps d'échange collectif où la parole est donnée à divers experts, des ateliers de travail ont été organisés. Ils ont permis à de nombreux acteurs du territoire et d'ailleurs de venir partager leurs expériences et interrogations sur les différents thèmes abordés :

- 21/09/2018 : « Prescription du SCoT : à quels enjeux le SCoT devra-t-il répondre ? »

Ce séminaire a précédé la prescription d'élaboration du SCoT, mais il traduit la volonté affichée de travailler de manière partenariale avec les différents acteurs du territoire. Il a été pensé comme un moment privilégié de partage et de travail collectif afin de déterminer ensemble les objectifs de l'élaboration d'un SCoT sur notre territoire.



- 11/10/2019 : « Réseaux de vies, réseaux de villes : Les pratiques et usages de chacun dessinent nos territoires, aujourd'hui... et demain ? » ;

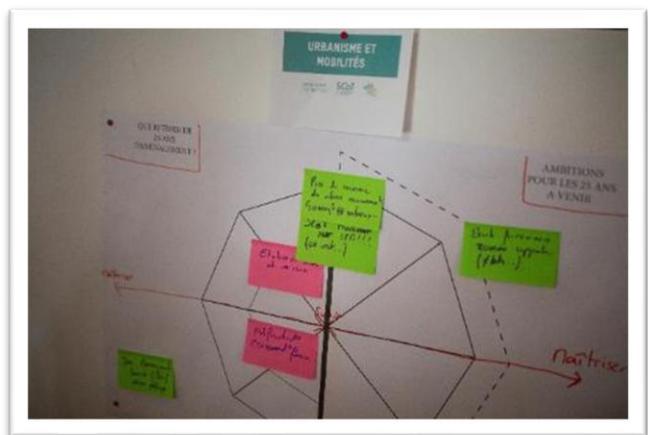
L'objectif de ce séminaire a été d'approfondir l'organisation actuelle et future de nos espaces de vie, le réseau des villes et villages de notre territoire, la nature de l'offre en équipements, services, commerces, loisirs ...



- 06/12/2019 : « Que retenir de 25 ans d'aménagement... pour demain ? » ;

Lors du séminaire du 11 octobre 2019, la réappropriation locale de nos ressources s'est imposée comme le cœur de nos préoccupations (agriculture, alimentation, énergies, eau, assainissement, maillage et complémentarité des espaces...).

Les repères historiques et la mémoire collective sont notre bien commun. Ce séminaire avait comme objectif de partager ce que les acteurs ont retenu des 5, 10, 25 dernières années de l'aménagement en Pays Basque et Seignanx.



- 27/11/2020 : « Nouveaux élus, nouveaux enjeux ? A quels enjeux le SCoT Pays Basque & Seignanx doit-il répondre ? » ;

Suite aux élections municipales, le Syndicat en charge du SCoT a été réinstallé et ses instances ont été profondément renouvelées.

L'objectif de ce rendez-vous est donc de partager les caps stratégiques que les élus du précédent mandat avaient retenus, et d'échanger avec les collectivités membres du Syndicat sur ce qu'elles attendent de ce SCoT. Ce séminaire a permis de reposer les bases du cahier des charges qui guidera l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique, dont un premier débat est prévu à l'été 2021.

*(Ce séminaire s'est déroulé en webinaire du fait du confinement intervenu lors de la pandémie de Covid-19).*



- 18/06/2021 : « Résilience n°1 » ;

Le Syndicat du SCoT Pays Basque & Seignanx a engagé avec ce séminaire un cycle de quatre séminaires sur la « résilience territoriale » avec l'appui du Cerema 1 et d'AcclimaTerra 2.

L'objectif a été de nourrir directement les travaux du SCoT. En explorant les enjeux de l'adaptation du territoire au changement climatique et à la raréfaction des ressources, il s'agit d'identifier les leviers mobilisables par le SCoT pour faire du Pays Basque et du Seignanx un territoire résilient.

Chaque séminaire réunira des chercheurs, des élus, des acteurs de la société civile et des techniciens.

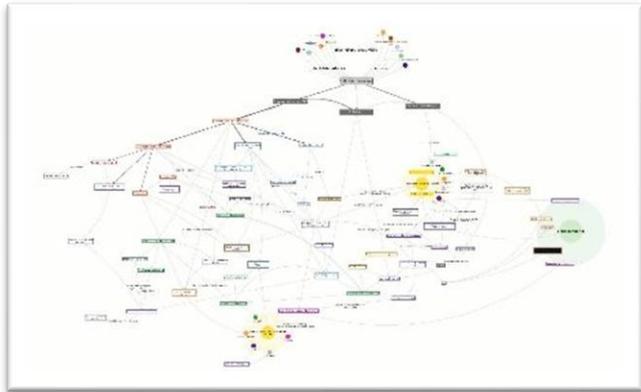
Dans cette première étape, il s'agissait de partager et comprendre les effets du changement climatique, la sensibilité des ressources et d'identifier collectivement les vulnérabilités, mais aussi les opportunités de notre territoire.



- 02/07/2021 : « Résilience n°2 » ;

Ce séminaire du 2 juillet a poursuivi le travail engagé le 18/06/2021.

Il s'agissait de partager et comprendre les effets du changement climatique, la sensibilité des ressources et d'identifier collectivement les vulnérabilités mais aussi les opportunités de notre territoire pour construire collectivement un scénario souhaitable.



- 10/05/2022 : « Résilience alimentaire » ;

Ce troisième séminaire a traité plus spécifiquement de la Résilience Alimentaire. Divers retours d'expériences ont permis de comprendre les stratégies des différents maillons du système alimentaire local pour mieux construire collectivement les actions à mener, afin d'accroître les capacités d'adaptation de notre territoire sur le volet alimentaire et agricole à court, moyen et long terme.

	Actions à 5 ans	Actions à 10 ans	Actions à 20 ans
<b>Productions et modes de productions</b>	Faire un diagnostic et un état des lieux éco, social, environnemental des pratiques Elaborer un plan d'action budgété	Fédérer les différents acteurs (agri, citoyens, entrepreneurs, chercheurs) pour définir ensemble les orientations agri et alim	Organiser et financer la formation des acteurs pour engager une conversion vers une agriculture résiliente
<b>Fermes et paysans</b>	Renforcer l'accompagnement Humain des écidsnts & des Porteurs de projets.	Créer une réserve foncière publique & la mettre à disposition des porteurs de projets	Expérimenter de nouveaux statuts facilitant l'installation en collectif
<b>Transformation et distribution</b>	Etat des lieux afin d'organiser une répartition territoriale de la T et de la D.	Développer le colivoiturage	Créer un « LOCASCORE »
<b>Foncier, sol - 1</b>	Création d'une « foncière agricole » avec pour objectif une maîtrise gènerne du foncier par la collectivité	Structurer l'activité agricole en organisant le maillage des filières et circuit de distribution.	Réorganiser « la cité » et les circuits production/ consommation
<b>Foncier, sol - 2</b>	Préserver le foncier, support de vie : se en privilégiant la biodiversité, en mettant en avant les externalités positives. Constituer des réserves foncières	Installer sur les réserves foncières publiques des paysans avec des projets agroécologiques, avec des éco-conditionnalités	Avoir inventé la chaîne de valeurs pour faire de la sécurité alimentaire la priorité

o 07/10/2022 : « Résilience foncière » ;

Ce quatrième séminaire a traité spécifiquement de la Sobriété Foncière.

Si l'intérêt de lutter contre l'étalement urbain ne fait plus de doute, les élus se sont interrogés face aux objectifs comptables introduits par la loi Climat & Résilience... Car l'équation est loin de n'être que politique, elle est aussi technique, économique et sociale.

Il s'agissait alors de débattre autour d'une question spécifique : comment réussir le Zéro Artificialisation Nette, tout en répondant aux besoins résidentiels mais aussi économiques, sur un territoire attractif qui souhaite apaiser le développement littoral et réinvestir les petites villes de l'intérieur ?



o 17/03/2023 : « Résilience énergétique » ;

Ce cinquième séminaire a traité spécifiquement de la résilience énergétique.

En un an, la question énergétique a fait une entrée remarquée dans les agenda politiques ; car le contexte impose de réinterroger notre rapport à l'énergie au regard de nos besoins, de nos dépendances ou de notre capacité à produire localement des énergies renouvelables et de récupération en volume suffisant...

La question principale posée lors de séminaire était : En quelle(s) mesure(s) les orientations du SCoT Pays Basque & Seignanx, et plus globalement les politiques publiques, peuvent-elles contribuer à transformer durablement nos comportements (mobilité, alimentation, logement, production...) mais également les besoins des entreprises locales pour maîtriser nos consommations énergétiques et sortir des énergies fossiles ? Quelle(s) stratégie(s) locale(s) déployer à court, moyen et long terme pour viser l'autonomie énergétique ?

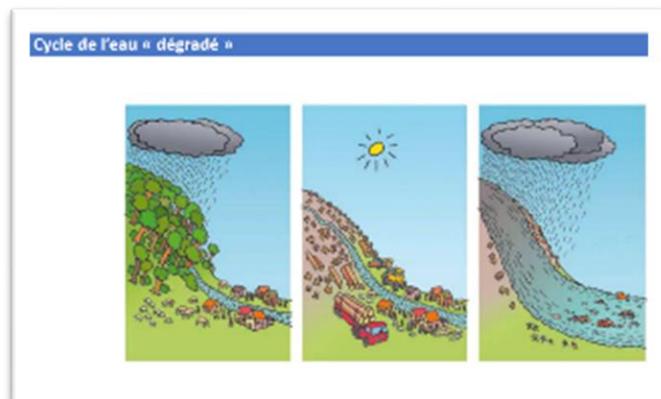


o 15/11/2023 : « Résilience : Les usages de l'eau aujourd'hui... et demain ? » ;

Dans ce sixième séminaire « Résilience », il s'agissait de traiter la question de la ressource en eau et de ses usages.

L'objectif était d'identifier en quelle(s) mesure(s) les orientations du SCoT, et plus globalement les politiques publiques, peuvent contribuer à une meilleure gestion de la ressource et des usages de l'eau.

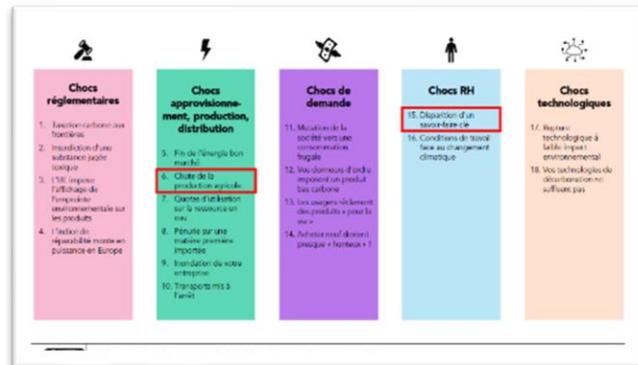
Les participants ont été invités à travailler sur « les leviers d'action de la planification territoriale », pour agir collectivement et de



manière adaptée aux spécificités de notre territoire du Pays Basque et du Seignanx.

- 27/03/2024 : « Atelier prospectif : vers une économie résiliente et soutenable pour le territoire Pays Basque & Seignanx ».

Le Syndicat du SCoT a réalisé une étude sur les conditions de la résilience économique sur son territoire. Afin d'aborder spécifiquement ce thème avec les acteurs économiques, un séminaire a été organisé et animé par nos prestataires Utopies et CCI Pays Basque. Un point d'avancement des études a été suivi d'**ateliers prospectifs** réservés aux acteurs et actrices de 4 secteurs économiques stratégiques du territoire (agroalimentaire, BTP, aéronautique et métallurgie, santé). Ces ateliers ont permis d'explorer de manière prospective et collective les enjeux de résilience et de transition de chaque secteur et d'identifier de premières pistes d'action pour répondre aux enjeux en activant les synergies locales.



La matière générée par ces séminaires a permis d'alimenter et d'avancer collectivement dans la définition des enjeux et des objectifs portés aujourd'hui dans le SCoT.

#### 1.2.4. Rencontres avec les Conseils de Développement :

Tout au long de la procédure, le Syndicat du SCoT et les Conseils de Développement (Pays Basque (CDPB) et Pays Adour Landes Océane) se sont rencontrés afin d'échanger sur l'état d'avancement du projet de SCoT.

Le CDPB, représentatif de la participation citoyenne et associative du Pays Basque, a été l'un des partenaires privilégiés du Syndicat. Il a été créé en 1994 et a une forte implication sur le territoire basque avec ses 419 membres (citoyens et organisations) notamment sur les réflexions prospectives de projet de territoire.

Le Conseil de Développement Pays Adour Landes Océane, plus récent (2019), est commun au PETR Pays Adour Landes Océanes et aux 4 EPCI qu'il couvre dont la Communauté de communes du Seignanx.

Les institutions se sont rencontrées en complément des réunions collectives à diverses reprises :

- Le 15/07/2021, pour partager les travaux portés par le Syndicat et le CDPB ;
- Le 9/06/2021, pour partager les travaux portés par le Syndicat et le CD ALO ;
- Le 31/01/2023, pour présenter un point d'étape dans l'élaboration du SCoT (CDPB) ;
- Le 01/06/2023, pour partager les réflexions du CDPB sur « Un projet de territoire pour (a)ménager le Pays Basque intérieur » ;
- Le 18/09/2024, afin d'échanger sur l'articulation du Syndicat et du CDPB.

## 2. Synthèse de la concertation : teneur des débats et des contributions

### 2.1. Les contributions et les observations formulées par le public, les acteurs du territoire et la société civiles

#### 2.1.1. Synthèse des contributions et observations formulées sur les registres, par courriel ou par le site internet :

Les contributions sont aux nombres de 20 émanant principalement d'associations et de membres d'associations.

Les remarques portent essentiellement sur :

- Urbanisme et sobriété foncière ;
- Agriculture et alimentation ;
- Habitat et services publics ;
- Economie ;
- Biodiversité.

#### **Urbanisme et sobriété foncière**

Appel à des réunions de concertation pour discuter de l'artificialisation des sols et de la consommation d'espace.

Importance de limiter l'extension des zones urbanisées et de se concentrer sur les parcelles consommées entre 2011 et 2021.

Nécessité de sortir de la logique de consommation excessive et de privilégier une planification sobre et efficace.

Appel à des objectifs chiffrés de réduction de l'artificialisation des sols, en lien avec la loi Climat et résilience.

Proposition de donner la priorité à la population régionale pour l'accès à la propriété, en imposant une résidence minimale de cinq ans.

Préconisation de réhabiliter l'ancien avant de construire de nouvelles habitations, et de consacrer les terres agricoles à l'alimentation.

Promotion de l'agrivoltaïsme comme solution pour concilier production d'énergie et agriculture, tout en répondant aux enjeux climatiques.

Élaboration d'un guide pour une politique de logement social, incluant des propositions pour garantir la production de logements sociaux et modifier les PLU pour répondre aux besoins actuels.

#### **Agriculture et alimentation**

Appel à des définitions précises des termes liés à l'agriculture et à l'alimentation, notamment en ce qui concerne l'agriculture biologique.

Recommandations pour une agriculture responsable, interdisant les produits nocifs et soutenant les circuits courts.

Souhait d'accélérer les actions de sensibilisation à une consommation alimentaire responsable.

#### **Habitat et services publics**

Proposition de favoriser la cohabitation intergénérationnelle avec des compensations financières pour les personnes âgées souhaitant louer leur habitat.

Appel à rétablir les services publics pour rendre les territoires ruraux plus attractifs.

#### **Économie**

Recherche d'une indépendance énergétique pour créer des emplois non délocalisables.

Importance de préserver les surfaces à usage économique pour éviter de repousser les artisans et entreprises aux limites de la ville.

### **Biodiversité**

Proposition de renforcer la protection de la biodiversité par le recensement des arbres et des espaces verts remarquables.

Appel à une agriculture responsable et à la création d'institutions pour évaluer les ressources et la biodiversité.

### Conclusion

Les contributions au projet du SCoT mettent en avant des préoccupations variées concernant l'urbanisme, l'agriculture, le logement, la mobilité, l'économie et la biodiversité. Les participants expriment un désir de collaboration pour construire un territoire durable, en intégrant des objectifs clairs et des actions concrètes pour répondre aux enjeux locaux.

### **2.1.2.Synthèse des contributions et observations formulées lors des réunions publiques de mai à juin 2024 :**

**Attractivité du territoire :** Les participants ont exprimé des préoccupations concernant l'attractivité du littoral qui engendre des tensions sur le logement, l'emploi et la mobilité. La rareté et la cherté du foncier sur la côte poussent les ménages à se déplacer vers l'intérieur, créant un besoin urgent de solutions de logement adaptées.

**Développement économique :** La nécessité de déployer l'activité économique dans les territoires rétro-littoraux et intérieurs a été soulignée. Les participants ont discuté des contraintes liées à la disponibilité du foncier et à la mise en place de politiques publiques convergentes pour encourager l'implantation d'entreprises.

**Densification et urbanisme :** Les interrogations sur la densification des espaces urbains ont été fréquentes, avec un appel à repenser les modèles de construction pour éviter l'étalement urbain. Les participants ont mis en avant l'importance de la qualité des logements et de l'intégration des nouveaux habitants dans les projets d'urbanisme.

**Enjeux environnementaux :** La gestion des risques liés aux eaux pluviales et à la qualité des eaux de baignade a été un sujet de préoccupation. Les participants ont également insisté sur la nécessité de sensibiliser les habitants aux enjeux de raréfaction des ressources et de préserver la biodiversité et les sols.

**Mobilités et transports :** L'amélioration de l'offre de transport public, notamment ferroviaire, a été identifiée comme essentielle pour réduire la dépendance automobile et faciliter les déplacements entre les territoires. Les participants ont évoqué des projets comme le RER Basque pour soutenir cette dynamique.

### **Coopération et cohérence territoriale :**

Les participants ont souligné l'importance de la coopération entre les différentes institutions publiques et la nécessité d'une approche intégrée pour garantir la cohérence des politiques publiques. Les PLUi doivent être compatibles avec le SCoT pour assurer une mise en œuvre efficace des projets.

### Conclusion :

Ces réunions ont permis de mettre en lumière des enjeux cruciaux pour l'avenir du territoire, avec une volonté collective d'agir pour un développement durable et équilibré. Les participants ont exprimé des

attentes claires en matière de logement, d'économie, d'environnement et de mobilité, tout en appelant à une meilleure coordination entre les différents acteurs. La prise en compte des besoins locaux et la sensibilisation aux enjeux environnementaux sont des priorités partagées pour construire un avenir harmonieux et résilient pour le Pays Basque et le Seignanx.

### **2.1.3. Synthèse des contributions et observations formulées lors des réunions publiques octobre 2024 :**

#### **Sobriété foncière et densification**

Nécessité de changer les méthodes d'aménagement en priorisant la densification plutôt que l'expansion, qui doit être l'exception. Importance de revenir à des formes urbaines traditionnelles pour répondre aux besoins de logement pour les 20 prochaines années.

#### **Infrastructures et qualité de vie**

La densification doit être accompagnée d'infrastructures adéquates pour préserver la qualité de vie. Il faut mener une réflexion anticipée de la pression sur la côte pour éviter une densification subie.

#### **Logements sociaux**

Inquiétudes concernant la gestion des projets de logements sociaux par des organismes parfois éloignés des bassins de vie concernés.

Difficultés liées au manque de candidats pour les logements sociaux dans certaines communes hors du littoral.

#### **Mobilités et transports**

Importance d'améliorer les liaisons de transport, notamment en bus, et de développer des solutions comme l'autopartage et le covoiturage.

#### **Démographie et économie**

Nécessité d'une population active pour soutenir les services locaux, avec un besoin urgent de foncier pour attirer des emplois.

#### **Gestion de l'eau et environnement**

Discussion sur l'absence de réglementation concernant la gestion de l'eau et l'importance d'une prise de conscience collective face aux enjeux environnementaux.

#### **Rénovation et résidences secondaires**

Difficultés d'obtenir des permis de construire pour la rénovation de maisons isolées et préoccupations concernant l'augmentation des résidences secondaires.

#### **Souveraineté alimentaire et risques naturels**

Préoccupations sur l'autonomie alimentaire et les risques liés aux catastrophes naturelles, comme les inondations.

#### Conclusion

Cette seconde session a montré l'importance des enjeux comme la densification réfléchie, d'une gestion proactive des logements sociaux et d'une prise de conscience collective sur les questions environnementales. Les participants ont mis en avant la nécessité du changement et d'une anticipation, permettant un développement préservant le patrimoine et en répondant aux besoins des habitants.

## 2.2. Synthèse des contributions et observations formulées lors de réunions complémentaires destinées aux acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire :

En complément des temps d'échanges des séminaires, les élus du Syndicat ont souhaité organiser des temps privilégiés avec des partenaires qu'ils ont identifiés comme particulièrement impliqués dans nos problématiques.

### 2.2.1. Deux réunions avec les associations :

- **Le 04/05/2023, avancement du projet de SCoT, plus précisément du PAS version n°1 et recueil diverses observations et interrogations :**

Etaient présents :

- ADALA ;
- ALDA ;
- Association Bordagain Ciboure ;
- CPIE Seignanx-Adour ;
- Fédération des Chasseurs des Landes ;
- Lurzaindia ;
- SEPANSO 40 ;
- SEPANSO 64 ;
- Les Shifters ;
- Urrugne Agorak.

Les éléments présentés ont suscité quelques remarques concernant :

- la volonté d'inflexion des tendances démographiques ;
- l'objectif de sobriété foncière notamment :
  - La méthode retenue pour analyser la consommation d'espaces ;
  - Le modèle économique de la densification de l'habitat, notamment à l'intérieur a également été discuté ;
  - Un participant a questionné l'application des principes de la loi littoral, en particulier concernant la définition des villages, invitant le SCoT à faire preuve de fermeté pour éviter l'extension de certains quartiers loin de centralités et ainsi mettre un terme à la spéculation sur certaines terres agricoles.

Concernant les sujets qui n'ont pu être abordés faute de temps, plusieurs questions ont été soulevées :

- Où en sont les Plans de Préservation de l'Atmosphère (Urrugne et Ondres) ?
- Comment le SCoT envisage-t-il d'intégrer et d'anticiper les risques générés par les grandes infrastructures actuelles (en particulier du port...) et futures (la LGV ?) ?
- Comment la place de l'eau sera-t-elle traitée dans le SCoT ? Sujet majeur et éminemment transversal...

- **Le 27/09/2024, pour présenter l'état d'avancement du DOO et recueillir diverses observations et interrogations :**

Etaient présents :

- Shifters ;
- Association Bordagain ;
- Association Défense d'Olhette ;
- Conseil de Développement Pays Basque ;
- Hegalaldia ;

- Anglet Vert Océan ;
- SEPANSO.

Outre les questions sur la forme ou la portée du SCoT, les questions ont principalement porté sur :

- La nature en ville ;
- La loi littoral ;
- La consommation foncière, pour les intervenants le projet n'étant pas assez ambitieux.

### 2.2.2. Une réunion avec les acteurs public et privés :

- o le 12/05/2023, présentation du PAS version n°1 et recueil de diverses observations et interrogations :

Le Syndicat a fait le choix de faire une première réunion commune pour présenter le PAS (version n°1) aux partenaires. Les rencontres avec ces derniers se sont poursuivies tout au long de la procédure mais par des rencontres bilatérales et leur participation active aux séminaires.

Etaients présents :

- Agence de l'eau ;
- CAUE 40 ;
- Nexity ;
- GIP Littoral ;
- Etablissement Public Foncier Local ;
- AZIA ;
- Conseil de Développement Pays Basque ;
- CRESS.

Les partenaires ont interrogé le Syndicat sur le PAS sur l'intégration d'une partie sur les risques (GIP Littoral).

Les partenaires ont émis en séance plusieurs remarques sur le fond du projet :

- La notion de rééquilibrage (AZIA) ;
- L'ancrage territorial (CRESS, EPFL) ;
- Le changement de modèle (EPFL) ;
- Le temps de la mise en œuvre du SCoT (GIP Littoral, CAUE 40).

Les partenaires ont émis en séance plusieurs observations sur la forme :

- L'intégration de cartographies et de représentations visuelles (GIP Littoral, CAUE 40) ;
- Une représentation incomplète (CDPB) de certains vécus des populations (ex : clubs sportifs sur plusieurs communes...) ;
- Le vocabulaire utilisé jugé trop technique (AZIA).

Les partenaires s'accordent et se retrouvent quant aux principes portés par le SCoT. Les discussions ont surtout porté sur les conditions de mise en œuvre du projet.